## TABLE ANALYTIQUE

DU

## CODE CIVIL DU BAS-CANADA.

		ARTIC	LES.
ABANDON	N de biens par ascendants	781 J	277.
44	de biens divers: - Vide Délaissement, Epaves, Assurance.		
ABSENT,	quand un curateur lui est nommé		87
"	qui doit y procéder et comment on y procède		88;
44	devoirs et pouvoirs du curateur	89, 90	, 91
"	comment se termine la curatelle	• • •	92
"	envoi en possession provisoire de ses biens		à 97:
44	envoi en possession définitif		98
"	droits éventuels qui peuvent lui compéter		107
"	surveillance des enfants mineurs de l'absent		
"	donation faite à la femme du mari absent		180
ABSENCE	ɛ, définie		86
"	effets relativement au mariage	108 à	112
"	" relativement aux droits éventuels des époux	104 à	107
Asus de	e jouissance		480
	ation de Communauté :— Vide Communauté.		
44	de donation	788,	789
"	" par tuteur		789
"	" quand se présume		788
"	" formes (de l')		788
"	" quand peut avoir lieu: Vide Donations, 791	793,	794
"	des successions par l'héritier :- Vide Successions		
"	" pour le mineur :— " "		301
44	" sous bénéfice d'inventaire:—"	. 649,	660
44	des legs		866
66	de transport équivaut à signification	]	1571
Accessio	on (Droit d') en général:—Vide "Propriété		413
44	" relativement aux immeubles		